

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, LUNDI 7 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en raison de la pandémie de Coronavirus pour respecter les distanciations physiques en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. BARADE, M. DESPRÉS, M. DUTERTRE, Mme FERANDO, Mme FOLAN, M. GUENÉ, M. HÉBERT, M. LEFEUVRE, Mme MICHALAKI, Mme PINEAU, Mme PRÉMARTIN, Mme PROVOTS, Mme SÉRUS, M. VIVIER.
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme FERANDO

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 6 juillet 2020
- Désignation du secrétaire de Séance

Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité des membres présents ;

- Travaux d'aménagement des trottoirs et de sécurisation des places de stationnement rue de Renom

Affaires Générales

1. Présentation, par Monsieur DOYON de la société QUADRAN, du projet d'installation de panneaux photovoltaïques au Belvédère en présence du propriétaire des lieux, Monsieur D'ANGLEVILLE.
2. Repas du 11 novembre 2020 – décision quant à la gratuité du repas pour les plus de 65 ans.
3. Désignation d'un élu pour l'Association Culturelle Cantonale (ACC),
4. Commission de révision des listes électorales, proposition de représentants du Tribunal et de la Préfecture,
5. Commission des impôts directs,
6. Désignation d'un référent Défense,

Finances

7. Tarifs de la salle des Fêtes, cantine, garderie et périscolaire,
8. Vote des subventions aux associations,

Urbanisme

9. Droit de préemption urbain

1. PRESENTATION PAR LA SOCIETE QUADRAN DU PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU BELVEDERE

Présentation par Monsieur DOYON, de la société QUADRAN du projet d'installation de panneaux photovoltaïques au Belvédère en présence de Monsieur D'ANGLEVILLE, propriétaire.

Monsieur DOYON de la société QUADRAN présente le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques à l'emplacement de la carrière, une fois que son exploitation sera arrivée à son terme. Des supports vont être adressés à la mairie de façon à pouvoir informer les habitants avant toute prise de décision. Cette consultation sera organisée dans les mois à venir.

2. Repas du 11 novembre2020

Délibération n° 0709202001

L'inscription au repas du 11 novembre était assujettie depuis 2014 au versement de cinq euros pour les personnes de plus de 65 ans. Cette décision avait suscité quelques mécontentements. Elle concernait 76 personnes en 2019.

Ce repas est l'occasion d'un rassemblement convivial et, à ce titre, il est proposé aux élus de voter la gratuité totale pour ces personnes.

Après vote à main levée :

Pour la gratuité du repas pour les plus de 65 ans : 9 voix

Contre la gratuité du repas pour les plus de 65 ans : 5 voix

Une abstention

La gratuité totale aux personnes de plus de 65 ans est donc acceptée à la majorité des membres présents

3. Désignation d'un élu pour l'Association Culturelle Cantonale (ACC)

Délibération n° 0709202002

Cette association déclarée est en activité depuis 38 ans. Située à la Suze sur Sarthe, elle est spécialisée dans le secteur d'activité des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire de la municipalité.

Monsieur le Maire demande une personne volontaire pour représenter la commune au sein de cette instance.

Madame FERANDO s'est portée volontaire et représentera donc la commune de Chemiré le Gaudin à l'Association Culturelle Cantonale (ACC).

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

4. Commission de révision des listes électorales, proposition de représentants du Tribunal et de la Préfecture

Délibération n° 0709202003

La Commission de révision des listes électorales est l'instance chargée, à la mairie, de vérifier les inscriptions et radiations des électeurs. Elle est composée d'un membre représentant le Préfet, d'un membre représentant le Procureur de La République et le Maire ou son représentant pour la mairie.

Il est proposé aux Conseillers municipaux d'accepter la candidature de Madame COMPAIN pour représenter le Procureur au Tribunal d'Instance du Mans et celle de Monsieur LEFEUVRE pour représenter le Préfet du Mans. Monsieur le Maire présidera cette commission pour la mairie.

Un courrier sera adressé à chaque instance en ce sens.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

5. Commission des impôts directs

Délibération n° 0709202004

La direction départementale des finances a sollicité la commune pour établir une liste de 24 personnes appelées à siéger à la Commission communale des impôts directs. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal.

De cette liste seront désignés 6 titulaires et 6 suppléants qui siégeront pendant toute la durée du mandat municipal. La liste proposée doit être validée par le Conseil municipal.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

6. Désignation d'un référent défense

Délibération n° 0709202005

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

M. le Maire demande à l'assemblée qui veut bien se porter volontaire Mme SÉRUS se porte candidate pour cette fonction.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la candidature de Mme SÉRUS aux fonctions de Référent Défense.

7. Tarifs de la salle des Fêtes, cantine, garderie et périscolaire

Délibération n° 0709202006

a. Salle des Fêtes

Compte-tenu des événements liés à la pandémie du Coronavirus et de ce fait, à l'installation tardive de l'équipe municipale, la commission « Finances » propose de ne pas augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes, de l'accueil périscolaire et des repas à la cantine de l'école pour l'année 2020-21.

Pour les habitants de Chemiré-le-Gaudin		
Location de la Grande Salle 120 personnes		
Mariage, Banquet (week-end et jours fériés)	260,00 €	Acompte de 52,00 €
Après-midi ou soir en semaine	110,00 €	Acompte de 22,00 €
Location de moins de 4h	80,00 €	Acompte de 16,00 €
Location de la Petite Salle 45 personnes		
Mariage, Banquet (week-end et jours fériés)	175,00 €	Acompte de 35,00 €
Après-midi ou soir en semaine	72,00 €	Acompte de 14,40 €
Location de moins de 4h	60,00 €	Acompte de 12,00 €
Pour les habitants HORS commune		
Location de la Grande Salle 120 personnes		
Mariage, Banquet (week-end et jours fériés)	300,00 €	Acompte de 60,00 €
Après-midi ou soir en semaine	125,00 €	Acompte de 25,00 €
Location de moins de 4h	80,00 €	Acompte de 16,00 €
Location de la Petite Salle 45 personnes		
Mariage, Banquet (week-end et jours fériés)	205,00 €	Acompte de 41,00 €
Après-midi ou soir en semaine	85,00 €	Acompte de 17,00 €
Location de moins de 4h	60,00 €	Acompte de 12,00 €

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que la salle est prêtée gracieusement aux Chemiréens lors des décès sur la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal le vote de ces tarifs pour l'année 2020-2021

b. Périscolaire 2020 – 2021

Accueil Périscolaire du matin et du soir		Heure	½ heure
1 ^{er} taux	quotient familial > 900,00 €	2.34 €	1.17 €
2 ^{ème} taux	quotient familial < 900,00 €	2.24 €	1.12 €
Accueil périscolaire Du mercredi après-midi, de 12h30 à 18h30		La matinée 7h30-14h, temps du déjeuner inclus	La journée
1 ^{er} taux	quotient familial > 900,00 €	9.44 €	16.03 €
2 ^{ème} taux	quotient familial < 900,00 €	8.99 €	13.03 €

Rappel : aucun départ définitif avant 16h30

c. Cantine 2020 - 2021

1 ^{er} taux	quotient familial > 900,00 €	3.32 €
2 ^{ème} taux	quotient familial < 900,00 €	3.23 €
Adulte		3.90 €

Il est proposé au Conseil municipal de voter ces tarifs

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

8 - : Vote des subventions aux associations**Délibération 0709202008**

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que 4650 € ont été inscrits au compte 65742 du budget primitif 2020

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui indique que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». À chaque fois qu'un conseiller est membre ou intéressé dans une association, il n'a pas participé au débat et au vote. Le Conseil municipal se prononce sur chacune des demandes à partir des propositions de la commission « Finances ».

ASSOCIATIONS	SUBVENTION PROPOSÉE PAR LA COMMISSION FINANCES POUR 2020
Association du Foot de Chemiré-le-Gaudin (AFCG)	500,00 €
Génération Mouvements	150,00 €
Association Culturelle Cantonale (ACC) (0,16 € par habitant)	158,00 €
Association Pengakro	150,00 €
Bipèdes gaudinois	150,00 €
Comité des fêtes	600,00 €
Association des Parents d'Élèves de Chemiré le Gaudin APEC	150,00 €
Union Nationale des Combattants UNC-AFN	150,00 €
Ludothèque	300,00 €
Association protection du patrimoine	150,00 €
Foyer rural	600,00 €

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal maintient la subvention accordée aux voyages linguistiques effectués par des collégiens et des lycéens chemiréens à hauteur de 30 € par enfant.

Dans l'hypothèse où une classe transplantée serait organisée, Le Conseil prévoit une subvention de 50 € par enfant. Les fonds seront versés sur deux années à la coopérative scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les subventions à verser aux associations pour l'année 2020

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

9. Droit de préemption numéro 31 rue du renom

Délibération 0709202009

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 31 rue du renom, cadastré section B 230 et cadastré section B 243.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien, à l'unanimité des membres présents.

10. Droit de préemption numéro 33 rue du renom

Délibération 0709202010

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 33 rue du renom, cadastré section B 233 et cadastré section B 242.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien, à l'unanimité des membres présents.

10. Travaux d'aménagement des trottoirs et de sécurisation des places de stationnement rue du renom

Délibération 0709202011

Dans le cadre d'un contrat de relance le Conseil départemental nous a alloué une subvention de 24.850 €. Elle représente 80 % d'un montant de travaux.

Le montant de la subvention nous autorise donc à une dépense globale de 31.062,50 €

La société Pigeon a présenté un devis de 25.178,80 € correspondant au complément des travaux d'aménagement des trottoirs et de la sécurisation du stationnement de la rue du Renom, qui consomme 20.143,04 € de cette subvention.

Il reste à affecter 4706,96 € de subvention d'une facture de 5883,70 € d'aménagement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le devis de la société Pigeon d'un montant de 25.178,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Permanences pour la distribution des sacs poubelles :

Samedi 5 décembre :	9 H - 12 H	M. DESPRÉS – Mme FOLAN
Vendredi 11 décembre :	16 H - 18.30	Mme PINEAU – M. BARADE
Samedi 12 décembre :	9 H - 12 H	Mme PROVOTS – Mme PRÉMARTIN
Samedi 9 janvier :	9 H – 12 H	M. PAVARD – Mme MICHALAKI

Monsieur DESPRES fait un point sur la commission environnement
Mme SÉRUS fait un point sur la commission Aménagement.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h45.